



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 octobre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 octobre, adressée au Président du Conseil de sécurité et au Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à porter à votre attention ce qui suit :

Le Royaume d'Arabie saoudite regrette profondément l'attaque qui a été signalée contre la salle Koubra à Sanaa, au Yémen. Il tient à faire part de son attachement au plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et réaffirme qu'il continuera de veiller à faire tout son possible pour protéger les civils et les cibles civiles au Yémen, prendre des mesures correctives appropriées, afin de réclamer des comptes aux responsables, et publier les résultats de l'enquête en cours dans un proche avenir.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée par les forces de la coalition pour rétablir la légitimité au Yémen (voir annexe), qui comprend les points suivants :

- a) La coalition exprime ses condoléances les plus sincères aux familles des personnes qui ont été tuées ou blessées au cours de l'incident tragique et regrettable qui s'est produit à Sanaa le 8 octobre 2016 du fait des hostilités en cours à la suite de la prise du pouvoir par la milice en septembre 2014;
- b) La coalition a réaffirmé que ses forces avaient suivi des règles d'engagement strictes et claires, qui interdisent le fait de viser des personnes et des cibles civiles, et qu'elles prendront toutes les mesures possibles pour empêcher que des civils soient exposés au danger;
- c) La coalition ouvrira immédiatement une enquête et fournira à l'équipe constituée à cet effet toutes les données et les informations liées aux opérations militaires qui se sont déroulées le jour de l'incident, y compris le secteur où il s'est produit et ses environs.

Nous tenons à saisir cette occasion pour réaffirmer que la coalition ne ménagera aucun effort pour travailler de manière diligente en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité et pour parvenir à une solution politique durable au conflit au Yémen, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre appui à l'action importante menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, en vue de parvenir à un accord global visant à mettre fin au conflit au Yémen, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en



œuvre, aux textes issus de la Conférence de dialogue national et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

**Annexe à la lettre datée du 9 octobre 2016 adressée
au Président du Conseil de sécurité et au Représentant
permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

Déclaration de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen

Riyad le 8 octobre 2016

Le haut commandement des forces de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen souligne qu'elle ne vise pas les zones civiles et fait tout son possible pour éviter de mettre en danger les civils.

Le haut commandement des forces de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen fait part de ses condoléances aux familles de personnes qui ont été tuées ou blessées au cours de l'incident lamentable et regrettable qui s'est produit à Sanaa le 8 octobre 2016, au cours des combats qui se déroulent depuis la mainmise par les putschistes sur le pouvoir en septembre 2014.

Le haut commandement des forces de la coalition souligne que ses forces ont pour instruction claires et explicites de s'abstenir de viser des zones civiles et d'éviter à tout prix d'exposer les civils au danger. Le haut commandement des forces de la coalition ouvrira une enquête immédiate. Les enquêteurs mettront à profit l'expérience de la partie américaine et tireront des enseignements d'enquêtes analogues.

L'équipe d'investigation recevra toutes les informations qui sont à la disposition des forces de la coalition s'agissant des opérations militaires menées à ce jour dans la zone de l'incident et ses environs. Ses conclusions seront annoncées immédiatement une fois que l'enquête aura été achevée.
